

<http://amisrua.antony.free.fr>

et Collectif « pour donner un avenir à la RUA »

ANTONY : LA RÉSIDENCE JEAN ZAY OU COMMENT DÉMOLIR À TOUT PRIX ...

La photo qui accuse

Sur la photo ci-contre prise le 16 août, on distingue nettement une gaine en fibres ciment contenant de l'amiante.

Comment alors ne pas avoir de doutes sur le désamiantage préalable du bâtiment C en cours de démolition depuis le 9 août ?

Une situation qui ne manque pas de surprendre même si le rapport de la société SOCOTEC¹ n'avait pas considéré la présence d'amiante comme un élément particulièrement dangereux de ce bâtiment. Les différents documents techniques sur le désamiantage ont donc été demandés à la Communauté d'Agglomération (CAHB) par des élus.



L'art du mensonge au plus haut niveau

Or, pour justifier la démolition du bâtiment C de la résidence, Valérie Pécresse, ministre de l'Enseignement supérieur et de la recherche, tout comme le Président de la Communauté d'Agglomération, avaient proclamé haut et fort que le bâtiment C constituait un danger sérieux pour la santé des étudiants, vu la présence importante d'amiante. Encore un de ces tours de passe-passe de la droite pour justifier la réduction des capacités du logement social étudiant en Ile de France. Etudiants ou Roms, ce sont toujours les plus faibles qui trinquent...

Les contrevérités des avocats au tribunal administratif

Le 7 juillet, la juge du tribunal administratif de Cergy-Pontoise a rejeté notre référé demandant la suspension en urgence du permis de démolir le bâtiment C parce que les avocats de la Ville et de la CAHB avaient affirmé que le désamiantage allait prendre des mois et qu'en conséquence la démolition n'était pas pour demain. La réalité est bien différente !

Un juge injoignable

Le 9 août, jour où la machine à démolir s'est mise à grignoter le toit du bâtiment C, nous avons déposé, devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise, un nouveau référé demandant la suspension en urgence du permis de démolir.

Depuis cette date, plus de quinze jours se sont écoulés, sans que le juge ait fixé une date d'audience. Impossible de le joindre.

Pendant ce temps-là, le bâtiment attaqué de tous côtés par des équipes renforcées, se transforme en tas gigantesques de gravats que l'on ne prend même pas le temps d'évacuer.

Y a-t-il une corrélation entre les deux ... ?

1000 chambres promises à la démolition

Dans le bilan auquel se livrent actuellement tous les médias sur le parc disponible en matière de logements étudiants et qui fait apparaître une pénurie dramatique, il ne faudrait pas oublier le scandale que constitue la démolition de ces 548 chambres retirées à la location depuis deux ans, dans une Résidence où le prix du loyer (140 euros) permet à un étudiant boursier de se consacrer prioritairement à ses études. Il faut y ajouter la programmation dans les deux années à venir de la destruction totale ou partielle de quatre autres bâtiments pour libérer du foncier « **trop bien situé** » en face du parc de Sceaux.

Silence sur les destructions, confusion entre réhabilitations et constructions nouvelles... Les 20% de logements étudiants supplémentaires (aux loyers bien plus élevés) annoncés par Valérie Pécresse et Patrick Devedjian sont un leurre ; ils n'existent en grande partie que sur le papier. Nous sommes aux antipodes des préconisations du rapport Anciaux !!

Contacts : Marie-Jo Ehrhard-Weil, Présidente de l'AARUA 0688117196 ; Françoise Colmez, conseillère municipale 0146660127 / 0677395753 ; Pascale Le Néouannic, conseillère régionale 0686462387 ; Pierre Rufat, conseiller municipal, 0146745857

1 Extraits du rapport de la Socotec (4/12/2008) que nous tenons à disposition : *Il a été détecté des matériaux contenant de l'amiante sur les éléments de constructions suivants : (...) Bâtiment C : Conduits en fibres ciment amiante horizontaux et verticaux réseaux aération et évacuation eau pluviale - dalles de sol plastiques - conduit vide-ordures (...) L'ensemble des matériaux contenant de l'amiante est généralement en bon état.*